



Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés, Mr et Mme..... responsables de
l'enfant..... :

- déclare (rons) avoir pris connaissance du règlement intérieur du Relais Assistants Maternels des Hauts Cantons

- autorise (sons) / n'autorise (sons) pas (rayer la mention inutile) l'assistant maternel Mr/Mme

.....à participer aux ateliers d'éveil du RAM avec notre (nos) enfant
(s).

- autorise (sons) / n'autorise (sons) pas (rayer la mention inutile) l'assistant maternel de notre (nos) enfant (s)

..... à l'accompagner hors du lieu habituel de regroupement pour une
sortie.

(L'assistant maternel doit informer les parents à chaque sortie).

- autorise (sons) / n'autorise (ons) pas (rayer la mention inutile) que notre (nos) enfant(s) soi(en)t photographié(s)
lors des ateliers.

- autorise (sons) / n'autorise (ons) pas (rayer la mention inutile) que les photos de notre (nos) enfant(s) apparaissent
dans la presse locale ou sur les différents supports de communication utilisés par le RAM.

Fait à :

Le :

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Les assistantes maternelles doivent se conformer au règlement intérieur. Le non-respect d'une des clauses peut entraîner le refus de l'assistante maternelle et des enfants qui l'accompagnent.